

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 24

Votants : 31

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

Représentés : Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBUOL

Excusés : Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Pierre-Emile SYLVAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

DE_2021_089 - Objet : LOTISSEMENT LACHAMP - VENTE LOT N°11

Monsieur le Président expose à l'assemblée que Monsieur maxime JOLY et Madame Marion VERNHET se portent acquéreur du Lot N° 11 situé sur le lotissement intercommunal de Lachamp correspondant à la parcelle section C n° 831, propriété de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- **De vendre** à Monsieur maxime JOLY et Madame Marion VERNHET le Lot N°11 du lotissement "Lou Pasturaguet" situé sur la commune de LACHAMP-RIBENNES, d'une contenance de 1 120 m² pour un montant de 21 280,00 € HT (19,00 € HT/m²).
- **D'appliquer** un montant de TVA calculé sur la marge d'un montant de 2 613,33 € soit un prix de vente de 23 893,33 € TTC
- Que la Communauté de Communes Randon-Margeride sera représentée pour cette vente par Monsieur Francis SAINT-LEGER, Président ou par son représentant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

